

Mesures complémentaires du FNS: égalité des sexes et conciliation entre vie familiale et professionnelle

Le FNS propose des mesures complémentaires en faveur des doctorant-e-s et postdoctorant-e-s financés par le FNS. Nous soutenons ainsi l'égalité des femmes et des hommes et leur permettons de concilier vie familiale et professionnelle. Renseignez-vous sur les conditions requises et les prestations accordées. Les informations détaillées concernant chaque mesure se trouvent dans les règlements correspondants.

Mesures	Conditions	Requête	Prestations	Contact
Toutes disciplines				
Subside égalité Recevoir un soutien flexible et individuel en tant que jeune chercheuse	<ul style="list-style-type: none"> Engagement en tant que doctorante ou postdoctorante au sein d'un projet soutenu par le FNS ou être bénéficiaire d'un subside dans l'encouragement de carrières (exceptions possibles, cf. les directives) Taux d'occupation d'au moins 60% financé par le FNS Dans les hautes écoles spécialisées, les femmes scientifiques ne visant pas le doctorat obtiennent également le subside égalité. 	Le subside égalité fait partie des coûts imputables au projet et est couvert par une garantie de déficit. Il n'est pas nécessaire de déposer une requête particulière. Une réglementation spéciale s'applique aux bénéficiaires d'une bourse de mobilité.	<ul style="list-style-type: none"> Fonds: 1'000 CHF pour 12 mois de durée de projet approuvée Utilisation: financement de mesures de promotion de carrière (par ex. mentoring, coaching, cours, ateliers, manifestations visant à tisser un réseau) Non prévu pour financer des mesures de soutien à la famille 	Égalité dans l'encouragement de la recherche equality@snf.ch
Flexibility Grant Faire carrière aussi en tant que parents	<ul style="list-style-type: none"> Engagement en tant que doctorant-e ou postdoctorant-e au sein d'un projet soutenu par le FNS ou être bénéficiaire d'un subside dans l'encouragement de carrières (Ambizione, PRIMA et Doc.CH) Taux d'occupation d'au moins 80% financé par le FNS Assurer la plus grande partie (ou au moins la moitié) de la garde des enfants (âge compris jusqu'à l'achèvement de leur scolarité primaire) 	Il faut déposer la requête via la plateforme électronique mySNF, au plus tard quatre mois avant la fin du projet. Le versement des subsides débute au plus tôt deux mois après la soumission de la demande.	Deux subsides possibles : <ul style="list-style-type: none"> Garde des enfants: subsides pour les frais de garde des enfants (au max. 1'000 CHF par mois et par enfant) Uniquement pour les postdoctorant-e-s Personne auxiliaire: subside pour salarier un-e auxiliaire scientifique, technique ou un-e étudiant-e. Cela permet de réduire le temps de travail à un taux minimum de 60%. Le subside peut également être versé sans réduction du taux de travail. Possibilité de combiner les deux variantes Montant total max. de 30'000 CHF par an 	Division du FNS responsable du subside principal
Subsides de mobilité dans les projets Acquérir de l'expérience grâce à un séjour à l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> Engagement en tant que doctorant-e au sein d'un projet soutenu par le FNS Séjour de 6 à 12 mois dans un institut de recherche à l'étranger Assistance de la ou du responsable du projet et de l'institut hôte pour le séjour 	Il faut déposer la requête au cours du projet via la plateforme électronique mySNF, au plus tard huit mois avant la fin du projet et deux mois avant le début du séjour.	<ul style="list-style-type: none"> Financement: frais de voyage aller et retour, frais de séjour, émoluments pour réunions, ateliers et congrès jusqu'à un montant concurrentiel de 20'000 CHF Moyens supplémentaires: possibilité d'obtenir un subside plus élevé au cas où des membres de la famille (partenaire, enfant(s)) prennent part au voyage 	Division du FNS responsable du subside principal

Informations complémentaires

Consultez notre site Internet › www.snf.ch/fr/encouragement/mesures-complementaires